



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 9 JUILLET 2025

RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 9 DI LUGLIU DI U 2025

RAPPORT DE LA PRESIDENTE
RAPORTU DI A PRESIDENTE

- Objet :** **PO FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 - Financement pour l'aménagement des aires d'arrêts de l'itinéraire cyclo touristique GT20.**
- Ughjettu:** **PO FEDER-FSE+ Corsica 2021-2027 - Finanziamentu per l'acconciu di l'aree di soste di l'itinerariu ciclo turisticu GT20**

Le PO FEDER- FSE Corse 2021-2027, dans le cadre de son objectif spécifique RSO4.6 intitulé « *Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique* », propose de soutenir des « *dispositifs de soutien au développement d'itinérances douces* ».

L'Agence du Tourisme de la Corse souhaite solliciter un financement à des fins de réalisation d'aménagement d'aires d'arrêt pour équiper l'itinéraire cyclo touristique GT20 qu'elle développe depuis 2021.

I. DESCRIPTION DE L'OPERATION

L'Agence du Tourisme de la Corse a élaboré le tracé de la GT20 de manière à concilier la sécurité des usagers par l'emprunt de routes peu fréquentées sur une grande partie du linéaire et la découverte de sites majeurs du littoral et de l'espace montagnard tout en dirigeant des flux de clientèles vers des espaces peu fréquentés.

Après avoir équipé l'itinéraire d'une signalétique directionnelle et informative en coordination avec le service des routes de la Collectivité de Corse, l'ATC souhaite maintenant aménager des aires d'arrêt proposant des services en fonction de leur localisation (points d'eau, stationnements sécurisés, tables d'orientation, ...). Ces aires seront également équipées de stations de recharge pour VAE raccordées au réseau électrique ou autonomes quand cela est possible.

L'aménagement de 20 aires d'arrêts publiques principales (et d'une dizaine d'aires secondaires), est un objectif important pour l'ATC afin de sécuriser les pratiquants de l'itinéraire et particulièrement ceux effectuant le trajet avec des vélos à assistance électrique.

La création de ces aires d'arrêt a nécessité une phase d'étude préalable qui s'est achevée en février 2025.

La création de ces aires d'arrêts se fera sur l'emprise publique :

- Les routes, faisant toutes partie du patrimoine de la Collectivité de Corse ;
- Les espaces publics des communes.

La réflexion qui a été conduite comporte plusieurs niveaux :

- Définition d'un maillage pour équiper de manière cohérente l'ensemble de l'itinéraire ;
- Définition de principes d'aménagement communs mais déclinables à l'ensemble des sites, en termes de fonctionnalités et d'intégration ;
- Définition des caractéristiques techniques d'un type de matériel permettant d'équiper les sites pour fournir de l'électricité à partir de l'énergie solaire.

L'investissement global est estimé à la somme de 1,5 million d'euros en incluant le coût de la maîtrise d'œuvre nécessaire à la conduite de l'opération

1. IDENTIFICATION DES AIRES D'ARRET TOUT AU LONG DU PARCOURS

Les aires d'arrêt sont situées hors zones urbanisées ou en zones urbanisées. Dans le premier cas elles constituent des points d'accès à la GT20 permettant d'effectuer des parties de l'itinéraire, elles nécessitent donc la présence d'un parking pour les véhicules.

Les aires sont réparties de façon homogène et, selon la fréquentation supposée et la situation géographique, l'aire sera plus ou moins grande et comportera plus ou moins d'équipements.

Les aires d'arrêt sont situées sur l'itinéraire ou, à défaut, à proximité immédiate de celui-ci (moins de 5mn).

2. DEFINITION DES EQUIPEMENTS NECESSAIRES A L'ACCUEIL DES CYCLOTOURISTES D'ARRET

Ces aires d'arrêt s'adressent à tous les publics susceptibles d'effectuer l'itinéraire GT20 en partie ou en totalité : touristes à vélo sous forme individuelle ou familiale, cyclosportifs, personnes en situation de handicap, ...

De même, ces aires s'adressent à tous types de vélos : VAE, VTC, VTT, vélos de course, Gravel, vélos couchés, ...

On distinguera deux types d'aires en fonction des caractéristiques de l'itinéraire :

- Les aires principales qui sont les mieux pourvues en équipements : information, repos, point de recharge VAE, mobilier de stationnement, possibilité de ravitaillement, complétées par des services proposés par des prestataires privés, éventuellement un sanitaire,
- Les aires secondaires équipées de supports d'information, d'espaces de repos, point de recharge VAE, mobilier de stationnement, point d'eau.

Dans tous les cas, une aire présentera des espaces ombragés et abrités et ses modalités d'entretien seront définies préalablement.

Ainsi, il vous est proposé :

- D'autoriser l'Agence du Tourisme de la Corse à solliciter cette mesure pour un financement d'un montant total de 1 500 000 € dans le cadre du PO FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 ;
- D'habiliter la Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse à signer l'ensemble des documents techniques et budgétaires qui seront exigés pour le dépôt, le suivi et la gestion de cette opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.